

*Les membres d'une autre religion  
ou confession envisagent de  
construire un édifice dans votre  
commune.*

## **Sept conseils destinés aux paroisses**

*Ces conseils ont été rédigés à la suite d'une audition publique des représentants des Eglises de Wangen/Olten, Langenthal et Belp, qui a eu lieu le 24.1.07 à Berne à l'initiative du Service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, du service «Kirche im Dialog» de l'Eglise catholique romaine, et de la Paroisse catholique chrétienne de Berne. Les projets de construction de minarets à Wangen et Langenthal et d'une Eglise orthodoxe serbe à Belp étaient au centre des discussions.*

*Les services Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ([www.refbejuso.ch/migration](http://www.refbejuso.ch/migration)) et «Kirche im Dialog» de l'Eglise catholique romaine ([www.kathbern.ch/kid](http://www.kathbern.ch/kid)) se tiennent à la disposition des paroisses pour les conseiller sur ces questions.*

*Services Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Speichergasse 29,  
3011 Bern, Tel. 031 313 10 10*

# 1

Un élément à considérer dans vos réflexions: lorsqu'une communauté s'investit dans la construction d'un bâtiment, c'est qu'elle souhaite se doter d'un lieu de culte digne et marquer sa présence par une plus grande visibilité vis-à-vis de l'opinion. Ce faisant, elle manifeste aussi une volonté de transparence, d'identité et d'intégration. Saisissez cette opportunité! La question de l'intégration se posera de toute façon. En souhaitant cette visibilité, une communauté pose la question de son intégration dans sa dimension concrète.

# 2

Analysez la situation telle qu'elle se présente réellement! Chaque situation est particulière. Un minaret n'a pas la même signification partout et il y a Islam et Islam. Evitez les généralisations! Les principes, eux, ont leur importance. La liberté religieuse est un droit fondamental, inscrit dans la Constitution. Il s'applique en principe aussi aux symboles architecturaux.

# 3

Le débat autour de tels projets peut être pour vous l'occasion de clarifier vous-mêmes votre position et de faire entendre votre voix dans le débat public. De tels projets nous sollicitent dans notre identité chrétienne. Une question que nous soumettons à votre réflexion: «Les chrétiens sûrs de leur identité doivent-ils se sentir menacés par la présence d'un minaret ou d'une Eglise orthodoxe dans leur commune? Ne peuvent-ils au contraire se réjouir d'un tel événement?».

# 4

Organisez des rencontres! Elles donnent à la diversité des religions et des confessions une dimension humaine concrète. Elles parlent plus aux sentiments que des prises de position théoriques! Cherchez parmi les protagonistes des autres confessions et religions l'allié potentiel avec qui vous pourriez travailler à la cohabitation pacifique entre religions au sein de votre commune!

# 5

En tant que paroisse, votre tâche est d'être attentifs à chacune et à chacun. Mais vous êtes aussi les acteurs d'un processus qui favorise l'évolution des esprits. Abordez le débat avec souplesse! Et rappelez-vous que l'Eglise ne saurait être engagée par les prises de position tranchées des partis politiques!

# 6

Vous êtes en droit d'attendre de la part des autres confessions ou religions des gestes concrets d'ouverture et d'intégration. Ayez toutefois à l'esprit que, dans un tel débat, les positions sont inégales! Vous appartenez à la majorité bien établie dont les droits ne sont pas contestés. A l'opposé, les minorités sont dans la position, beaucoup plus inconfortable, du demandeur.

# 7

En tant qu'Eglise, vous pouvez vous permettre d'aborder ces questions avec une certaine décontraction. L'Eglise n'est pas responsable de tout et ne doit pas forcément défendre la même position en toutes circonstances. Vous pouvez aussi manifester votre scepticisme par rapport à un projet! La décision n'est d'ailleurs pas de votre compétence: les permis de construire sont octroyés selon des normes juridiques précises par les commissions d'urbanisme de la commune politique. L'octroi du permis de construire à un groupe religieux jugé «radical» relève des instances chargées de la protection de l'Etat et non d'une commission d'urbanisme. N'exigez pas des autres d'être absolument irréprochables, sinon aucune de nos églises n'aurait pu voir le jour! Ne leur demandons pas d'être meilleurs que nous!